

[INTERNET] A l'attention de Monsieur Dominique COUILLAUD, ...

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention de Monsieur Dominique COUILLAUD, président de la Commission d'Enquête  
**De :** max BAILLARGEAT <max.baillargeat@wanadoo.fr>  
**Date :** 23/11/2018 14:15  
**Pour :** pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Le 23 novembre 2018

Monsieur le Président.

Je vous prie de trouver en pièce jointe ma contribution à l'Enquête Publique "Les Portes de la Brenne"  
et vous remercie de bien vouloir enregistrer d'ores et déjà mon opposition à la réalisation de ce projet.

Max BAILLARGEAT

La Gorce à Vallaud

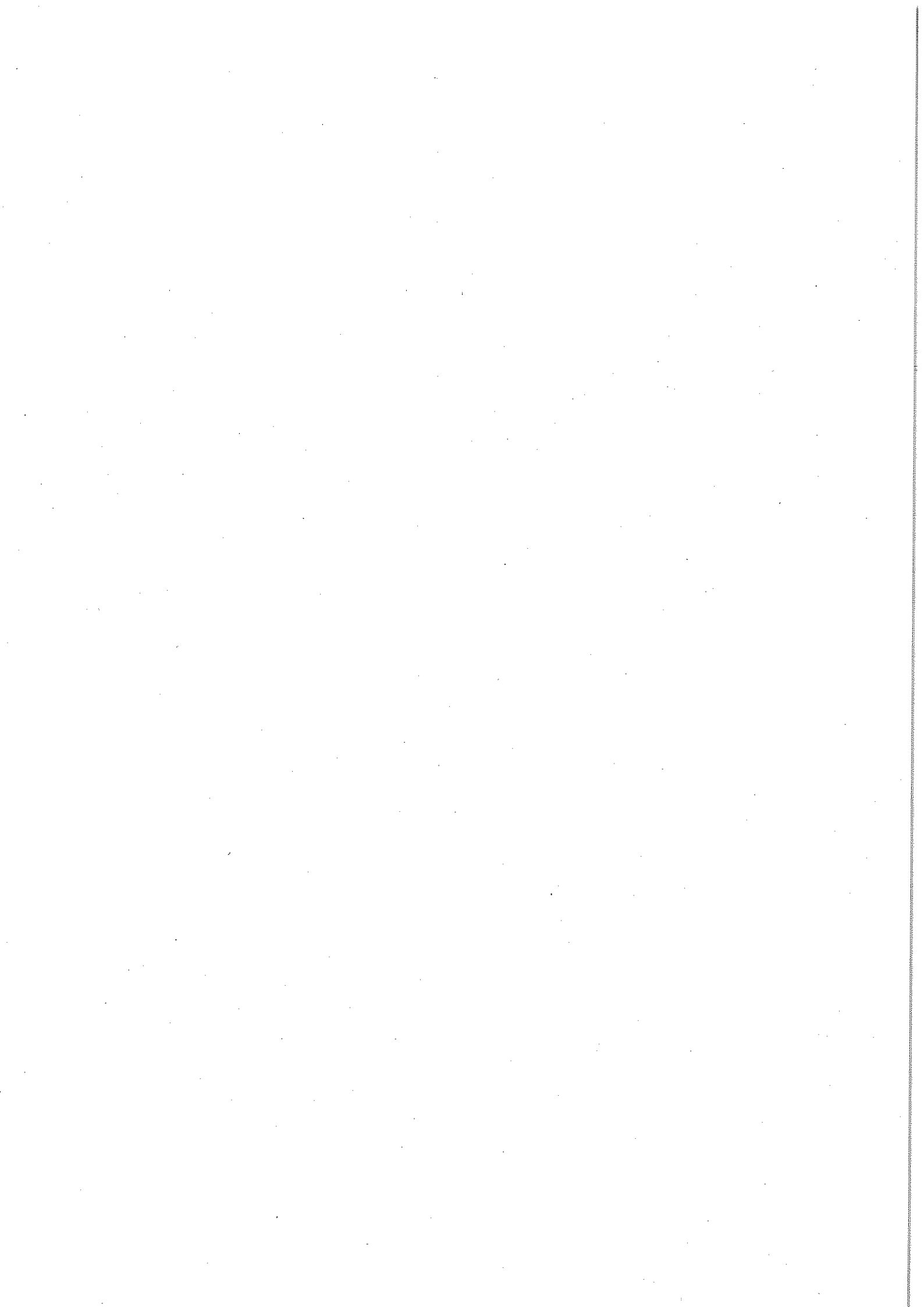
36310 CHAILLAC

— Pièces jointes : —

---

Courrier EP 23.11.18.doc

30 octets



Max BAILLARGEAT  
La Gorce à Vallaud  
36310 CHAILLAC

**Monsieur Dominique COULLAUD  
Président de la Commission d'Enquête  
Messieurs les Commissaires Enquêteurs**

Objet: **Enquête publique "Les Portes de la Brenne"**

Chaillac le 23 novembre 2018

Messieurs les Commissaires Enquêteurs.

Participer à une enquête publique traitant de l'installation ou non d'éoliennes sur un territoire donné est un exercice qui, à mes yeux, mérite d'aller au delà du développement de lieux communs et l'évocation de clichés traditionnels.

Certes, il me serait facile de vous dire que la vision d'éoliennes se détachant dans le ciel du val de Creuse

- heurte l'amour que j'ai pour ces paysages,
- est une toile de fond inacceptable à l'amphithéâtre romain d'Argentomagus (depuis Saint Marcel) ou à la Bonne Dame d'Argenton sur Creuse (depuis le Merle Blanc),
- impactera plus ou moins le PNR de la Brenne, territoire protégé de toute pollution, y compris visuelle,
- etc, etc...

Et ajouter que l'éolien n'a pas sa place dans une région comme la notre répertoriée peu ventée. Sauf à aller chercher le vent à des hauteurs démesurées: 184 mètres aujourd'hui, mais combien plus tard, technologie évoluant, en cas de renouvellement du matériel ?

A moins qu'un démantèlement soit alors envisagé si, comme je le suppose, la découverte de nouvelles sources d'énergie moins alternatives et plus efficaces, et/ou l'abandon des subventions qui le maintiennent à flot, rendaient l'éolien obsolète.

Chacun sait aujourd'hui qu'une provision de 50 000€ sera insuffisante pour remettre les sols en l'état. Qui paiera alors? Autant on peut débattre de l'appréciation subjective que l'on accorde aux choses: beau, pas beau; autant on ne peut s'opposer à la rigueur des chiffres.

Je pourrais aussi vous parler des effets néfastes des éoliennes sur la santé des hommes et sur celle des animaux (bruit, infrasons, flashes lumineux, effets stroboscopiques, etc...). Des études sérieuses, indépendantes et crédibles, ont été menées dans des pays comme l'Australie, la Suède, le Danemark, les Pays Bas, les Etats Unis et bien d'autres. Toutes le confirment... sauf l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) française (cf. son évaluation de mars 2017 dont la parution a été si longtemps différée; et pour cause...) !

Et que penser du désaveu infligé à l'Académie de Médecine (cf. son dernier rapport du 9 mai 2017)? Elle préconise toujours le respect d'une distance minimum de 1 500 mètres entre une éolienne et un lieu habité alors que le droit autorise sa construction à seulement 500 mètres !

Que dire aussi des dégâts irrémédiables infligés à l'avifaune si essentielle au maintien de l'équilibre naturel? Selon l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), les éoliennes seraient cause de la mortalité de 1,6 million de chauve-souris (c'est une moyenne) sur la période 2002-2015. Savez-vous que, outre son rôle essentiel dans la pollinisation, en une nuit de chasse, une chauve souris peut manger jusqu'à l'équivalent de son poids en insectes dont beaucoup sont nuisibles pour l'agriculture ?

Combien de tonnes d'insecticides nocifs faudra t'il alors répandre sur notre sol pour compenser le bienfait de l'action des chiroptères disparus ?

La polémique récente née autour de l'utilisation du Glyphosate devrait y nous faire réfléchir.

Sans oublier de dénoncer pourquoi et comment le lobby éolien influence certaines décisions politiques qui vont à l'encontre de la sagesse et de l'intérêt général.

Ne croyez pas qu'en énumérant de telles vérités je sois un opposant "borné" militant contre l'exploitation des énergies nouvelles; je pense simplement qu'il est urgent de les penser autrement et de tout "remettre à plat" pour en tirer le meilleur tout en en rejetant le pire. Car le pire existe; à commencer par l'éolien démesuré tel qu'il est actuellement conçu et envisagé.

Mais de tout cela, d'autres et mieux que moi vous en ont certainement entretenu; il y a tant matière à contre verse dès lors que l'on débat d'un sujet aussi sensible !

**En fait, en rédigeant ce courrier, mon souhait premier était surtout d'attirer votre attention sur la décision qu'ont prise les membres de la Communauté de Communes d'Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse le 27 novembre 2017:**

**30 des 37 élus (81%) qui la composent ont voté  
contre la réalisation du projet éolien "Les Portes de la Brenne",  
2 se sont abstenus et 5 sont pour (cf. article NR du 30.11.2017 joint).**

Car ce vote est l'expression d'hommes et de femmes de terrain lucides et responsables. Ils et elles sont des élus locaux et ruraux, des représentants des populations de nos petites villes ou villages, qui aiment leur région et sont attachés à leurs racines. Des personnes qui ont pris conscience que leur choix pouvait bouleverser à jamais leur environnement s'ils n'étaient vigilants. Etre vigilant c'est s'informer, raisonner, comprendre, anticiper avant de se prononcer.

L'analyse de ce vote est intéressante car elle révèle qu'une saine réflexion ajoutée à une projection objective vers l'avenir **ont amené certains élus à rejeter la perspective du gain de l'argent facile, quitte à renier, pour certains d'entre eux, leurs propres convictions.**

Ce ne sont pas pour la plupart, des "anti-éoliens" convaincus, mais des personnes responsables et courageuses qui ont pris soin de peser le pour et le contre, de comparer les avantages et les inconvénients du projet avant de faire un choix. Et au travers de ce choix faire passer un message:

**La responsabilité d'un élu se doit parfois de défendre  
des valeurs plus nobles que celle de l'argent;  
le respect du bien être de ses administrés en fait partie.**

Car soyons clairs: pour quelle raison un Maire d'une petite commune rurale est-il autant demandeur d'éoliennes sur son territoire ? L'argent, bien sûr ! Certains y sont très sensibles depuis qu'ils sont confrontés à la diminution des subventions accordées par l'Etat.

Oubliez l'argent, le bon sens et le naturel reprennent leur droit !

Bien sûr, vous pourriez penser que cette décision ne concerne que le précédent projet éolien présenté par le même promoteur VOL-V. Il n'en est rien car ces deux dossiers ont des caractéristiques quasiment identiques.

Les délibérations prises pour l'un sont donc suffisamment fortes et étayées pour s'opposer à la création de tout autre projet éolien qui se situerait aux abords de la vallée de la Creuse et des Peintres et l'impacterait tout autant.

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires Enquêteurs, vous allez bientôt être vous mêmes confrontés à un choix difficile: "Devons nous donner un avis favorable ou défavorable à ce projet ?".

Trop respectueux de votre impartialité, je n'ai surtout pas à vous dire ce que vous devez faire ou ne pas faire, et m'en garderai bien.

Ma conclusion - hors vous **signifier ma farouche opposition au projet** - sera bien moins radicale. Avant que vous ayez à vous prononcer, elle se résume à vous suggérer une réflexion sur le thème suivant:

**"De la prédominance ou pas de l'intérêt matériel sur l'intérêt humain"**

et, plus particulièrement à vous poser ces deux questions corollaires :

**"Quelle que soit la qualité technique du dossier  
'Les Portes de la Brenne',  
quelle importance dois-je accorder au rejet de ce projet  
par la quasi totalité des élus concernés (CDC)  
et par la majorité de la nombreuse population qu'il impacte ?"**

**L'incohérence du système et ses bénéfices contestables  
valent ils la certitude des sacrifices annoncés ?**

Vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Max Baillargeat

**NB** Certes j'habite Chaillac (18km de la plus proche éolienne), mais je me sens concerné par ce projet car il couvre une région où j'ai beaucoup exercé professionnellement et au sein de laquelle j'aime me promener pour rencontrer encore et souvent nombre relations et amis.

**L**e lieu-dit « Le Point-de-vue » porte bien son nom. Cet endroit dominant, situé à l'intersection des communes d'Argenton-sur-Creuse, Celon et Vigoux, offre un superbe panorama sur le territoire alentour. C'est ici que la société Solaterra veut créer un parc éolien de sept mâts de 184 m. Le dossier a été approuvé par les conseils municipaux de Vigoux - où seraient installés les « aérogénérateurs » - et de Celon. Des réunions d'information initiées par le porteur de projet, ont mis en avant des oppositions locales, en lien avec la manifestation organisée début juin à Argenton, à l'initiative du Collectif Bocage en péril. Ce jour-là, vingt-sept associations avaient dénoncé l'apparition possible de 256 éoliennes dans un périmètre à

cheval sur l'Indre, la Vienne et la Haute-Vienne.

A cette occasion, il avait été beaucoup question de la préservation du paysage. Cela a encore été le cas lundi, lorsque les élus de la Communauté de communes Éguzon - Argenton - Vallée de la Creuse ont été invités à se prononcer sur le sujet.

Le maire du Pêchereau, Jean-Pierre Nandillon, a ouvert le débat en soulignant l'impact visuel que causeraient ces pylônes sur le périmètre communautaire. Ils seraient en effet visibles de toute la vallée de la Creuse, du théâtre du Virou, du plateau des Mersans, du Merle-Blanc et du Petit Nice. L'élue ajoutait : « Chez nous, il n'y a pas vent et il existe d'autres solutions pour produire du courant. En posant, par exemple, de petites turbines

sur des biefs équipés de passes à poissons. »

Jean-Marc Schmitt (Saint-Gaultier), Alain Gourinat (Pommiers), Maurice Bonnet et Ludovic Livernette (Argenton), Jean-Michel Monné (Cuzion), Chantal Cogne (Bouesse), Claude Dauzier (Chasseneuil), Jean-Claude Blin (Éguzon) ont, eux aussi, mis en avant les aspects négatifs d'un projet qui pénaliserait fortement le Schéma de cohérence territoriale (Scot), nuirait à l'image de la Vallée des peintres, au tourisme local et au patrimoine immobilier. Il fut aussi question d'une exploitation déficitaire et du démontage compliqué des installations.

## Préserver le paysage et la Vallée des peintres

Lionel Perrot (Baraize) a, pour sa part, expliqué qu'il s'abstiendrait à l'heure du vote, puisqu'il est partagé entre « des retombées intéressantes au niveau économique et un im-

pact beaucoup moins positif sur le plan touristique ».

Jérémie Godet (Argenton), seul élu à soutenir ouvertement le dossier, affirme que « la population est beaucoup plus partagée sur le sujet que cette assemblée. Le nucléaire doit disparaître et il faut arriver au "mix énergétique". Il y a des paysages qui bougent et je ne suis pas sûr que l'éolien joue sur le plan touristique. Mon avis est cependant beaucoup plus nuancé pour l'aspect économique et capitaliste du dossier. »

Le président Vincent Millan avouait enfin : « C'est la première fois que j'ai une décision aussi difficile à prendre. Je suis entièrement convaincu qu'il faut des éoliennes, mais je ne souhaite pas les voir s'implanter dans la région d'Argenton. Réfléchissons aux autres énergies renouvelables sur notre territoire. »

L'assemblée s'opposait finalement au projet par trente voix, deux abstentions et cinq avis favorables. Si cette décision ne scelle pas le sort du projet, elle pourrait influencer l'avis du commissaire enquêteur.

Jean-Michel Bonnin

**Le Cabinet d'Avocats AVELIA**

informe son aimable clientèle

du transfert de ses locaux professionnels d'ARGENTON-SUR-CREUSE

au 11, rue Jean-Jacques Rousseau à ARGENTON-SUR-CREUSE

à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017

**AVELIA**  
AVOCATS